



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1258

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Parc privé existant - Actions favorisant l'information, l'accompagnement des ménages et le développement d'une offre de logements abordables et de qualité - Attribution de subventions 2016 aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1258**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Parc privé existant - Actions favorisant l'information, l'accompagnement des ménages et le développement d'une offre de logements abordables et de qualité - Attribution de subventions 2016 aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les associations œuvrant dans le domaine du logement développent des actions et des dispositifs qui concourent à l'information et l'accompagnement des ménages et au développement d'une offre de logements abordables et de qualité dans le parc privé (développement d'une offre de logements à loyers maîtrisés, adaptés aux situations de handicap et au vieillissement, lutte contre la précarité énergétique).

Ces interventions font l'objet de demandes de subventions de la part des associations à la Métropole de Lyon.

Certaines de ces actions sont financées au titre de l'État dans le cadre du volet ingénierie de la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre de l'État à la Métropole pour la période 2015-2020.

Le présent rapport a pour objet de valider la participation de la Métropole et le montant des subventions pour soutenir les actions des associations. Il s'agira, pour chacune d'elles, de rappeler le bilan des interventions qui ont été soutenues au titre de l'année 2015 et de présenter les objectifs et moyens financiers dédiés à ces actions pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2016, il est proposé de financer les projets suivants :

1 - Action favorisant l'information, l'accueil, l'orientation et le conseil auprès des ménages, la simplification des démarches

Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) Département du Rhône-Métropole de Lyon - subvention proposée : 198 270 € (pour mémoire, subvention 2015 : 210 922 €)

Au contact des usagers, comme de l'ensemble des intervenants impliqués dans les politiques de l'habitat, l'ADIL conseille et informe les différents publics et partenaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'association diffuse une information complète sur les règles juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

Le nombre de consultations en 2015 est stable, de l'ordre de 24 000 conseils. 80 % des ménages consultant l'ADIL résident sur le territoire métropolitain. 56 % des demandeurs sont des locataires issus du parc privé, 16 % sont des propriétaires bailleurs, 16 % des propriétaires occupants, 7 % des locataires HLM et 5 % des travailleurs sociaux, professionnels ou associations.

La nature des questions posées est majoritairement liée aux rapports locatifs (67 % des consultations). Le conseil auprès des copropriétaires est en augmentation avec des questions liées aux instances de copropriété et aux questions juridiques liées à l'accession.

En 2015, l'association a été un relais d'information pour les dispositifs portés par la Métropole, à l'instar du Plan 3A ou des dispositifs d'amélioration du parc privé. En 2016, le rôle d'appui de l'ADIL est attendu dans le cadre de la relance du Plan 3A, de la mise en œuvre de la plateforme Ecorénov' et du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur.

2 - Actions pour le développement d'une offre de logements abordables dans le parc privé pour répondre aux besoins des ménages modestes ou en situation d'insertion

2.1. Agence locative sociale du Rhône (ALSR) : action de médiation offre-demande pour des logements abordables dans le parc privé locatif - subvention proposée : 49 150 € (pour mémoire, subvention 2015 : 53 312 €)

L'ALSR a été créée en 1998, avec pour mission de croiser l'offre et la demande de logements, en incitant les régies et administrateurs de biens à assouplir leurs conditions d'accès au logement et en sécurisant les candidatures. L'activité de l'ALSR s'inscrit dans les actions prioritaires du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD).

En 2015, l'ALSR a permis la signature de 135 baux en faveur de ménages modestes en recherche d'un logement. Les bénéficiaires sont pour 52 % des jeunes de moins de 30 ans.

En 2016, il est souhaité que l'ALSR soit toujours soutenue sur son intervention en direction du parc privé locatif avec un objectif de 150 à 170 baux à conclure par des ménages modestes et la recherche d'une diversification dans la localisation des logements.

2.2. Association d'aide au logement des jeunes (AIOJ) - Action soutien logement insertion meublé (ASLIM), Régie nouvelle-Habitat et humanisme Rhône, SOLIHA solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon : action de mobilisation d'une offre de logements à loyers modérés dans le parc privé existant - subvention proposée : 163 560 € dont 81 780 € au titre de la délégation des aides de l'Etat (pour mémoire, subvention 2015 : 174 000 €)

Cette action consiste à rechercher des propriétaires privés pour les inciter à rénover et à louer leurs logements à loyers maîtrisés en faveur de publics en insertion et à revenus modestes. Les associations aident les propriétaires dans leurs démarches et assurent des services de gestion des logements et d'accompagnement des ménages. La souplesse de cette forme d'intervention permet de s'adapter aux attentes des propriétaires, de produire une offre de logements réhabilités à loyers modérés, de loger des publics spécifiques, généralement en insertion, et de mener une gestion locative adaptée.

En 2015 :

- 318 contacts ont été établis avec des propriétaires bailleurs et investisseurs,
- 113 visites de logements ont été réalisées,
- 81 logements ont été captés dont 78 faisant l'objet d'un conventionnement à loyers maîtrisés avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Si seulement 36 % des contacts établis ont fait l'objet d'une visite, 72 % des visites ont débouché sur une captation de logements. Afin d'affiner le profil et les motivations des propriétaires bailleurs optant pour le conventionnement des logements par leur biais, les associations ont mutualisé leurs moyens de communication pour réaliser une étude. Les résultats de cette étude permettront de mieux cibler la communication sur l'année 2016, tout en continuant à utiliser la plaquette métropolitaine "Louez malin".

Les objectifs de captation pour 2016 sont fixés à 86 logements répartis de la façon suivante :

- 33 logements pour AIOJ,
- 15 logements pour L'ASLIM,
- 32 logements pour Régie nouvelle-Habitat et humanisme Rhône,
- 6 logements pour SOLIHA Rhône et Grand Lyon.

3 - Action favorisant la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap

SOLIHA solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon - subvention proposée : 180 000 € (action nouvelle)

SOLIHA solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables, reconnue par l'Etat en tant que "service social d'intérêt général".

SOLIHA assure un rôle de guichet d'information et d'accompagnement des ménages modestes ou en situation de précarité pour l'amélioration de leur habitat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique,

l'adaptation de l'habitat au vieillissement ou au handicap, en lien avec les différents partenaires concernés (ANAH, Caisse d'allocations familiales (CAF), caisses de retraites, Communes, Maisons du Rhône, etc.).

En 2015, sur le territoire de la Métropole, SOLIHA a informé 1 205 ménages et en a accompagné 446 dans un projet de travaux.

Pour 2016, la Métropole apportera son soutien à SOLIHA dans l'objectif d'informer 1 400 ménages pour améliorer leurs conditions d'habitat et d'accompagner près de 400 projets de travaux. Le soutien de la Métropole permettra que l'accompagnement et le montage des dossiers de demande de subvention soient gratuits pour les ménages modestes, après mobilisation de tous les financeurs de l'action. L'action de SOLIHA doit également permettre de développer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.

4 - Synthèse

Bénéficiaires	Action	Montant total de l'aide (en €)	Dont délégation Etat 2016 (en €)
Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) Département du Rhône-Métropole de Lyon	Accueil, information, orientation, conseil auprès des ménages dans le domaine du logement (locatif et accession)	198 270	
Agence locative sociale du Rhône (ALSR)	Médiation offre-demande pour des logements abordables dans le secteur privé	49 150	
Association d'aide au logement des jeunes (AILOJ)	Prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	63 920	31 960
Action soutien logement insertion meublé (ASLIM)	Prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	28 200	14 100
SOLIHA Rhône et Grand Lyon	Prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	11 280	5 640
Régie nouvelle - Habitat et humanisme Rhône	Prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	60 160	30 080
SOLIHA Rhône et Grand Lyon	Lutte contre la précarité énergétique et adaptation de logements	180 000	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 590 980 € au profit d'associations pour le développement des actions dans le parc privé ancien pour l'année 2016 selon la répartition suivante :

- 198 270 € au profit de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) Département du Rhône-Métropole de Lyon pour les missions d'accueil, information, orientation et conseil,
- 49 150 € au profit de l'Agence locative sociale du Rhône (ALSR) pour la médiation offre-demande pour les logements abordables,
- 28 200 € au profit de l'Action soutien logement insertion meublé (ASLIM) pour la prospection et la mobilisation d'offres de logement abordable,
- 63 920 € au profit de l'Association d'aide au logement des jeunes (AILOJ) pour la prospection et la mobilisation d'offres de logement abordable,
- 60 160 € au profit de Régie nouvelle - Habitat et humanisme Rhône pour la prospection et la mobilisation d'offres de logement abordable,

- 191 280 € au profit du SOLIHA Rhône et Grand Lyon pour la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation de logements au vieillissement et au handicap, la prospection et la mobilisation d'offres de logement abordable ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 6574 et 657381 - fonction 758 et compte 6574 - fonction 552 :

- pour un montant de 170 060 € sur l'opération n° 0P14O3117A,
- pour un montant de 213 367 € sur l'opération n° 0P15O5064,
- pour un montant de 180 000 € sur l'opération n° 0P15O3861A,
- pour un montant de 27 553 € sur l'opération n° 0P15O3911A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.